



Renseignements supplémentaires sur les programmes Agri-stabilité et Agri-investissement et demande de redressement

Si vous exploitez une entreprise agricole en Colombie-Britannique, en Saskatchewan, au Manitoba, au Nouveau-Brunswick, en Nouvelle-Écosse, à Terre-Neuve et Labrador ou au Yukon, utilisez ce formulaire pour demander un redressement ou soumettre des renseignements supplémentaires aux programmes Agri-stabilité et Agri-investissement. S'il vous plaît voir la section « Quoi de neuf pour les programmes agricoles » dans la section du guide harmonisé pour des renseignements importants concernant les participants de la Colombie-Britannique et de la Saskatchewan.

N'utilisez pas ce formulaire pour demander un ajustement à votre déclaration de revenus.

- Si ce redressement modifie votre revenu net, l'administration peut demander qu'un redressement semblable ait d'abord été accepté par l'Agence du revenu du Canada (ARC). Les demandes de redressement concernant votre déclaration de revenus doivent être envoyées séparément à votre bureau local de l'ARC.
- Envoyez ce formulaire dûment rempli, ainsi que tout autre document s'y rattachant, par la poste ou par télécopieur à l'adresse appropriée :

Pour l'administration fédérale
**Administration des programmes Agri-stabilité
et Agri-investissement**
C.P. 3200
Winnipeg, MB R3C 5R7
Numéro de télécopieur sans frais : 1-877-949-4885

Pour l'administration de la Colombie-Britannique
British Columbia Ministry of Agriculture and Lands
Administration du programme Agri-stabilité
200-1500, rue Hardy
Kelowna, BC V1Y 8H2
Numéro de télécopieur sans frais : 1-877-605-8467

Pour l'administration de la Saskatchewan
Saskatchewan Crop Insurance Corporation
Boîte 3000, 484 chemin Prince William
Melville, SK S0A 2P0
Numéro de télécopieur sans frais : 1-888-728-0440

Veillez identifier le type de renseignements que vous envoyez en cochant les cases appropriées :

- Renseignements soumis en même temps que mes formulaires des programmes Agri-stabilité et Agri-investissement
- Redressement des renseignements déclarés dans mes formulaires originaux des programmes Agri-stabilité et Agri-investissement
- Renseignements demandés par l'administration des programmes Agri-stabilité et Agri-investissement

Indiquez à quelle année de programme s'applique votre demande de redressement :

- 2005 2006 2007 2008 2009 2010

Destinataire : _____ **Nombre de pages / pièces jointes, y compris cette page :** _____

1	Identification	À l'usage du bureau seulement										
	Numéro d'identification du participant (NIP) <table border="1"><tr><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr></table>									Date de réception	Date de traitement	Identification de l'employé
	Nom :											
	Numéro de téléphone (jour) :	Numéro de télécopieur :										
2	Détails du redressement											
	Indiquez ci-dessous les détails du redressement que vous demandez. Les redressements qui s'appliquent aux renseignements déclarés sur vos formulaires des programmes Agri-stabilité et Agri-investissement doivent être demandés pendant la période de redressement indiquée sur votre avis initial de calcul des paiements (ACP). Veuillez vous assurer d'indiquer la ou les année(s) auxquelles le redressement s'applique.											
Partie du formulaire	Description de l'élément à redresser				Montant précédent	Montant révisé						
3	Autres détails ou explications (joignez une feuille supplémentaire si nécessaire)											

Remarque : Si vous préférez faire état de vos redressements sur une page du formulaire T1273 plutôt que de remplir la partie 2 de ce formulaire, joignez l'autre page du T1273 à ce formulaire.

Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) et l'Agence du Canada (ARC) s'engagent à protéger la confidentialité de vos informations. L'information contenue dans ce formulaire, y compris votre numéro d'assurance sociale, sera utilisée exclusivement aux fins de la gestion de votre participation aux programmes Agri-stabilité et Agri-investissement pour déterminer votre admissibilité aux prestations, aux fins de vérification des renseignements présentés, aux fins de l'administration de l'ajustement des primes d'assurance-production en fonction du programmes Agri-stabilité, de même qu'aux fins de l'administration des versements provenant d'autres programmes d'aide pour les revenus agricoles et d'autre programmes d'aide spéciaux, ainsi qu'aux fins de vérification, d'analyse et d'évaluation des programme Agri-stabilité et Agri-investissement et d'autres programmes d'aide pour les revenus agricoles et d'autres programmes d'aide spéciaux.

En remplissant ce formulaire, vous autorisez l'Agence du revenu du Canada (ARC) à partager les renseignements de votre formulaire T1274 (État B) avec le ministre d'Agriculture et Agroalimentaire Canada, et vous autorisez celui-ci à partager les renseignements inscrits dans le formulaire et tout autre renseignement que vous pourriez fournir au cours du traitement de votre demande, avec les ministres provinciaux de l'Agriculture, ainsi qu'avec les administrateurs d'autres programmes agricoles fédéraux ou provinciaux.

De plus, en soumettant ce formulaire de demande de versement dans le cadre des programmes Agri-stabilité et Agri-investissement, vous :

- 1) attestez que les renseignements fournis sont complets et exacts;
- 2) déclarez que la structure de cette opération d'agriculture n'a pas été changée ou a été créée dans le but des avantages de programme de manipulation ou évitant les limites maximum prescrites sur les paiements de programme;
- 3) reconnaissez et convenez que tout paiement provisoire des programmes Agri-stabilité sera déduit dans le calcul du paiement final provenant des programmes Agri-stabilité;
- 4) vous engagez à rembourser les montants payés en trop par les programmes Agri-stabilité et Agri-investissement, conformément aux calculs effectués selon les règles du programme, et comprenez que tout montant que vous devez à l'État pourra être déduit des montants que l'État doit vous envoyer;
- 5) reconnaissez que des intérêts seront imposés sur les versements en trop, au taux de 90 jours prescrit par le Conseil du Trésor, majoré de 2 % par année;
- 6) reconnaissez et convenez que les renseignements que vous fournissez pourront être jumelés aux renseignements d'autres participants dans le but de déterminer les prestations des programmes Agri-stabilité et Agri-investissement, et que ces renseignements à votre sujet ou au sujet de vos données financières pourront être partagés avec d'autres participants dont les renseignements ont été regroupés avec les vôtres;
- 7) reconnaissez et attestez que, lorsque vous avez fourni des renseignements au sujet d'autres particuliers ou entités, vous avez été autorisé par ceux-ci à fournir ces renseignements;
- 8) reconnaissez et convenez que d'autres particuliers ou entités au sujet desquels vous avez fourni des renseignements pourront avoir accès à ces renseignements, sur demande, auprès de l'administration des programmes Agri-stabilité et Agri-investissement;
- 9) consentez à ce que les renseignements à votre sujet ou au sujet de vos données financières soient divulgués par des tiers, l'ARC et d'autres programmes gouvernementaux à l'administration des programmes Agri-stabilité et Agri-investissement, sur demande, si l'administration des programmes Agri-stabilité et Agri-investissement les considère comme nécessaires à la vérification des versements des programmes Agri-stabilité et Agri-investissement ou des renseignements fournis dans ce formulaire;
- 10) Comprenez que c'est une offense criminelle d'effectuer une fausse déclaration lorsque je présente une demande pour participer aux programmes de prestations ainsi que toutes les déclarations effectuées peuvent faire l'objet d'une vérification ultérieure.

Les renseignements personnels recueillis dans ces formulaires sont protégés par la *Loi sur la protection des renseignements personnels* et conservés dans les fichiers de renseignements personnels nos AGF PPU 183 et ARC PPU 005.